

2A3L

Société à responsabilité limitée
au capital de 31.500 euros
93 Allée du Pré d'Eghor
69250 MONTANAY
810 374 652 RCS LYON

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

CERTIFIÉS CONFORMES A L'ORIGINAL

Madame Anne-Sophie PERROT
Gérante

Désignation de l'entreprise : SARL 2A3L

Néant *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	1 062	FB	FC	1 062	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG	75 000	FH	FI	75 000	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	76 062	FK	FL	76 062	
	Production stockée*				FM		
	Production immobilisée*				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	2 620	
	Autres produits (1) (11)				FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	78 682
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	688	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	49	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	12 494	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	848	
	Salaires et traitements*				FY	56 297	
	Charges sociales (10)				FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS) - dotations aux provisions*				GA	465
						GB	
Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD			
Autres charges (12)				GE			
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	70 843	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	7 839
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	14 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
Total des produits financiers (V)					GP	14 000	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
Total des charges financières (VI)					GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	14 000
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	21 839

Désignation de l'entreprise SARL 2A3L

Néant *

		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	350 000	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	350 000	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	100 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	100 000	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	250 000	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 751	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	442 682	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	176 594	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	266 088	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	3 358
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	2 620	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	100 000			
Produits des cessions d'éléments d'actif		350 000		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

2A3L

Société à responsabilité limitée
au capital de 31.500 euros
93 Allée du Pré d'Eghor
69250 MONTANAY
810 374 652 RCS LYON

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 28 JUIN 2024**

DEUXIÈME DÉCISION

Affectation du résultat

L'Associée unique, connaissance prise du rapport de gestion de la Gérante,

décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 266.088,15 euros, comme suit :

- l'intégralité, soit la somme de 266.088,15 euros au compte « *Autres réserves* ».

L'Associée unique rappelle, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucune somme n'a été distribuée à titre de dividendes au cours des trois derniers exercices.

CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL

Madame Anne-Sophie PERROT
Gérante

2A3L

Société à responsabilité limitée
au capital de 31.500 euros
93 Allée du Pré d'Eghor
69250 MONTANAY
810 374 652 RCS LYON

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

CERTIFIÉS CONFORMES A L'ORIGINAL

Madame Anne-Sophie PERROT
Gérante

Désignation de l'entreprise : SARL 2A3L		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise : 93 allée du Pré d'Eghor 69250 MONTANAY		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 8 1 0 3 7 4 6 5 2 0 0 0 1 6			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, 31/12/2023			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	735	854
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ	BK	854		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU	2 368	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
		Autres créances (3)	BZ	CA	440	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD	CE	362 000	
	Disponibilités	CF	CG	53 495		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI			
	TOTAL (III)	CJ	CK	418 304		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	419 159		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété :* Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

Désignation de l'entreprise		SARL 2A3L		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 31 500)	DA	31 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	3 150		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	83 952		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	266 088		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (I)	DL	384 690	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
		TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
		TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	16 336		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 645		
	Dettes fiscales et sociales	DY	14 820		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	665			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	34 468		
	Ecart de conversion passif* (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	419 159		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	34 468			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 2A3L

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 419 159 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 266 088 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-09 du 4 décembre 2020 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif à des corrections mineures.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.